

SCOL2CE

Certificat complémentaire en médecine scolaire



Gestion du programme

GYPE Département de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie

Responsable académique : J.-P. Buts

Contact : Secrétariat de pédiatrie Tél. 027641300

Objectif de la formation

Mettre les futurs pédiatres dans les conditions exigées par l'A.R. du 3 septembre 1975 pour assurer les fonctions de médecin coordonnateur en IMS et dans les centres de santé.

Structure générale du programme

Ce programme d'enseignement complémentaire comporte des cours, des exercices pratiques et des stages pouvant être répartis sur les 5 années du postgraduat.

Une commission désignée par le conseil du département de pédiatrie est responsable de l'organisation, de la coordination et du contrôle de cet enseignement qui sera sanctionné en fin de cycle par une vérification des connaissances et fera l'objet d'une mention supplémentaire sur le diplôme de spécialisation en pédiatrie.

Contenu du programme

Enseignement théorique

- 1. Médecine scolaire (y compris : principes et méthodes de la médecine préventive de l'écolier, organisation des centres de santé, anthropométrie de l'enfant, les méthodes d'examens médicaux orientés suivant les niveaux scolaires, la prophylaxie des maladies transmissibles, l'hygiène à l'école, l'approche médico-sociale de l'enfance inadaptée, l'éducation sanitaire en milieu scolaire, la toxicomanie en milieu scolaire, la maltraitance et ses conséquences scolaires).
- 2. Législation sanitaire, protection maternelle et infantile.
- 3. Neuro-psychologie pédiatrique.
- 4. Psycho-pathologie de l'enfant et de l'adolescent.
- 5. Principes et méthodes de la tutelle PMS.

Cet enseignement théorique est assuré suivant un cycle portant sur 2 années académiques.

La participation à des conférences et à des séminaires est également prévue ainsi que la présentation d'un mémoire.

Enseignement pratique

Un mois au Service de médecine scolaire UCL à Bruxelles.

Évaluation

Le contrôle de cet enseignement qui sera sanctionné en fin de cycle par une vérification des connaissances, fera l'objet d'une mention supplémentaire sur le diplôme de spécialisation en pédiatrie.